

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

Votre soutien est primordial
pour développer les projets
en faveur de la formation de nos jeunes.

Grâce à la plateforme SOLTÉA,
versez simplement votre taxe d'apprentissage
à notre établissement

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage permet de participer au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées.

Soutenir le Groupe Talensac nécessite une démarche volontaire de votre part.

GRÂCE À VOUS NOS PROJETS PRENNENT VIE

La taxe d'apprentissage nous a permis d'investir dans du matériel pour améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes.

Cette année pour nos BAC Pro ASSP, nous souhaitons acquérir des mannequins de soins interactifs et un kit de simulation de vieillissement.

Pour le BTS Biotechnologie en Recherche et Production, nous souhaitons investir dans un spectrophotomètre.

Nous avons besoin de votre aide pour développer nos projets.

QUELQUES EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS FINANCÉS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE



PIPETEURS



MICROSCOPES

NOS PROJETS :



SPECTROPHOTOMÈTRE



KIT DE SIMULATION
DE VIEILLISSEMENT



MANNEQUINS DE
SOINS INTERACTIFS

NOUS RETROUVER

Le fléchage du Groupe Talensac Jeanne Bernard via la plateforme SOLTÉA pourra s'effectuer à partir du 26 mai jusqu'au 21 octobre 2026.

N° de SIRET : 750 477 382 00014

N° UAI : 0442725Y

BESOIN D'AIDE ?

Contactez Jean-François MOULIN : raf@talensac.com
Responsable Administratif et Financier

Merci pour votre soutien